

Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP)
Groupe de travail du 6 novembre 2019 Mise en place de l'accord égalité
PARENTALITÉ ET TEMPS DE TRAVAIL : LOIN DE LA REVOLUTION

Montreuil, le 13 novembre 2019

Déclaration Liminaire

« Les conditions du dialogue social sont encore une fois irrespectueuses des personnels que nous représentons : aucun document transmis en amont de ce groupe de travail sur l'égalité femmes - hommes pour une réunion au pas de charge, écourtée. Mais vous nous direz que l'égalité entre les femmes et les hommes est grande cause nationale et qu'elle est un sujet majeur ! Permettez-nous d'en douter au vu des contre-réformes engagées par le gouvernement. En effet, la loi de transformation de la Fonction Publique ne fera qu'augmenter les inégalités et la précarité mais également poursuivre la casse des services publics. Les enjeux sur la retraite sont aussi très forts avec des inégalités de pensions qui ne pourraient qu'être intensifiées avec un système de retraite par points. Enfin, à l'heure du Grenelle sur les violences conjugales, qui a, au passage, écarté les syndicats et la question des droits des femmes victimes en tant que travailleuses, nous pouvons craindre une nouvelle opération de com' sans moyens.

Aujourd'hui, vous nous présentez deux textes sur l'égalité de l'accord du 30 novembre 2018. La CGT tient à rappeler que malgré quelques avancées auxquelles notre organisation a contribué, la CGT n'a pas été signataire de cet accord issu d'une négociation éclair. La CGT revendique une loi spécifique sur l'égalité, la suppression des inégalités assortie d'une obligation de résultat, des budgets dédiés et la revalorisation des métiers à prédominance féminine. La CGT combat également avec force la précarité, les temps partiels subis et les horaires atypiques.

Compte rendu

Dans la suite de notre déclaration, toutes les organisations présentes ont exprimé, également leur mécontentement sur la méthode de travail employée par la DGAFP qui consiste à ne pas communiquer les documents de travail en amont. Pour toutes les organisations syndicales, il s'agit d'un manque de respect envers les représentants des personnels.

La DGAFP a indiqué une charge de travail importante dans un calendrier contraint avec de nombreux textes à venir ou vus dernièrement :

- texte sur les nominations équilibrées
- projet de décret sur la mise en place de plan d'action
- dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles
- projet de décret sur la prise en compte du congé parental

La DGAFP n'a pris aucun engagement ferme pour envoyer les documents en amont des groupes de travail.

...



Déclaration Liminaire

... Les textes que nous allons discuter qui ont pour objectifs d'annualiser le temps partiel comme alternative au congé parental, et d'uniformiser l'utilisation du Compte Epargne Temps à l'issue des congés familiaux ne sont pas de nature à garantir de façon effective l'égalité, ni répondre aux besoins des personnels.

Alors que l'échec de la dernière réforme du congé parental est incontestable : baisse importante de ces congés, y compris dans la Fonction Publique, sans meilleur partage entre les parents et avec de fortes difficultés d'insertion professionnelle pour les mères de jeunes enfants, notamment les plus précaires. C'est donc un échec total du point de vue de l'égalité femmes - homme, mais une réussite comptable, puisque des millions d'euros ont été économisés sur le dos des femmes les plus précaires. »



Pour la CGT, les solutions sont ailleurs :

- Un allongement du congé maternité à 6 mois rémunéré à 100%
- Un congé de paternité de 1 mois obligatoire et rémunéré à 100%
- Un congé parental plus partagé, plus court et mieux rémunéré
- La possibilité d'avoir des horaires de travail permettant d'articuler vie familiale et professionnelle.
- Une politique publique volontariste avec le droit effectif pour toutes et tous à une prise en charge de la petite enfance à des prix abordables.

La CGT Fonction Publique est d'ailleurs pleinement engagée dans les mobilisations en cours dans de nombreux secteurs de la Fonction Publique avec une journée forte le 14 novembre, dans celles pour l'élimination des violences faites aux femmes les 23 et 25 novembre ainsi qu'au niveau interprofessionnel sur les retraites à partir du 5 décembre. La CGT appelle l'ensemble des personnels à élever le rapport de force pour imposer le progrès social !

Compte rendu

● Favoriser l'annualisation du temps partiel comme alternative au congé parental

La DGAFP indique qu'il s'agit d'une expérimentation de 3 ans qui ne concerne que la Fonction Publique d'Etat (hors l'éducation nationale) précisant que cette expérimentation ne peut s'appliquer dans :

- la Fonction Publique Hospitalière puisque le temps partiel annualisé n'existe pas
- la Fonction Publique Territoriale puisque le temps partiel annualisé est fixé par l'organe délibérant
- l'Education nationale puisque les enseignant.es sont soumis.es aux rythmes scolaires.

Toutes les organisations syndicales ont relevé l'aberration de prendre des mesures dans un accord sans en avoir vérifié la faisabilité. Les organisations signataires de l'accord ont indiqué que cette durée de 3 ans n'était pas dans celui-ci tout comme la durée de ce congé limité à 2 mois. La DGAFP confirme et explique que c'est le fruit d'un travail de réflexion !

La CGT a rappelé que les dispositions de l'accord ne peuvent exclure aucun.e agent.e et qu'encore une fois, une expérimentation d'une durée de 3 ans qui va exclure la majeure partie des professions à prédominance féminine ne va pas dans le sens d'une priorité pour l'Égalité.

● Favoriser le recours au compte épargne temps au terme congés des familiaux

Concernant la Fonction Publique d'Etat, il s'agit d'uniformiser cette mesure qui serait alors de plein droit comme dans les deux autres versants. Seule nouveauté : le congé proche aidant serait inclus dans les congés familiaux.